**Appel à projets « Equipements »**

Ouverture : 15 octobre 2020

Date limite de soumission : 15 décembre 2020

Financement : l’équipement devra être acheté avant le 31/12/2021

**Contexte et objectifs**

Dans le cadre de son contrat d’objectifs et de performance, l’Institut National du Cancer donne pour mission aux Canceropôles de favoriser l’émergence de nouvelles technologies et nouvelles actions structurantes au niveau régional.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur soutient les actions du Canceropôle en particulier l’investissement dans l’achat d’équipements de pointe pour les laboratoires de recherche du territoire.

Le Canceropôle Provence Alpes Côte-d’Azur renouvelle cette année un appel à projets visant à **financer l’achat d’équipements de hautes technologies pouvant être mutualisés** et ainsi favoriser l’excellence régionale.

**Critères d’éligibilité**

Les demandes concerneront l’achat d’équipements contribuant à l’activité de recherche fondamentale ou translationnelle en cancérologie. La présente demande de financement devra être accompagnée d’un descriptif des projets scientifiques associés et justifiera l’impact structurant de l’implantation de l’équipement envisagé dans la région Provence-Alpes-Côte d’Azur.

**Sont éligibles**

* Equipement dans son intégralité
* Co-financement d’un équipement
* Module complémentaire à un équipement existant

**Ces demandes devront**

* Concerner des équipements mutualisés accessibles sur une plateforme, dans une unité ou un Centre de Recherche, à destination de plusieurs équipes et/ou de la communauté régionale
* Justifier le choix de l’équipement au regard des équipements déjà existants dans la région
* Concerner un équipement qui n’existe pas ou peu sur le territoire

Un chercheur ou ingénieur statutaire d’un organisme public devra être désigné comme responsable scientifique et sera responsable de la mise en place, du fonctionnement et de l’entretien de l’équipement (si applicable).

**Règles de financement**

Les montants demandés au Canceropôle pourront aller de **30 000 € à 300 000 €.**

Les équipements demandés pour un montant supérieur à 100 000€ devront être cofinancés.

Le co-financement devra être déjà acquis et représenter au moins 25% du coût total de l’équipement.

Aucun co-financement avec des fonds provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur n’est possible.

L’équipement devra être acheté avant le **31/12/2021**.

**Les frais de maintenance et d’entretien ne sont pas éligibles.**

**Procédure et critères d’évaluation**

Les dossiers seront soumis à une évaluation par le Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Tout projet ne respectant pas les critères d’éligibilité ne sera pas expertisé.

Un porteur de projet ne peut déposer de projet s’il/elle ou un membre de son équipe a déjà été financé lors de la vague précédente du même AAP.

**Seront évalués**

* La valeur ajoutée apportée par l’équipement dans la région
* Le caractère structurant de l’équipement et son accessibilité à la communauté (structuration de projets inter-équipes, accès aux équipes extérieures, disponibilité de l’équipement sur une plateforme labélisée…)
* L’aspect novateur et/ou essentiel de l’équipement demandé
* La qualité scientifique des projets associés à l’acquisition de l’équipement (innovation, pertinence en cancérologie, perspectives)
* La qualité de l’environnement scientifique (compétence du responsable scientifique, qualité des équipes, bibliométrie)
* Les conditions de fonctionnement de l’équipement (personnel scientifique qualifié dédié, adéquation du budget au fonctionnement de l’équipement, budget prévisionnel d’utilisation, installation sur une plateforme et d’entretien disponible dans les équipes)
* Les conditions de co-financement compatibles avec le calendrier de dépenses du Canceropôle.
* Les demandes portées par de jeunes chercheurs, notamment dans le cadre de leur installation dans la région Sud, ou leur engagement dans la thématique cancer seront favorablement étudiées

**Calendrier**

* Ouverture de l’appel à projets : 15/10/2020
* Deadline de dépôt des dossiers de candidature : 11/12/2020
* Communication des résultats : Février 2021
* Dépenses réalisées : avant le 31/12/2021

**Dossier**

* Le formulaire peut être renseigné en Français OU en Anglais, comprenant :
  + Le justificatif de la demande de financement d’équipement
  + Le(s) projet(s) scientifique(s)
  + Le plan de financement du projet faisant apparaitre les autres sources de financement (si applicable)
  + Un résumé en Français uniquement
* Les lettres de soutien du Directeur d’unité et d’engagement des équipes ou centres partenaires

**Contact**

Pour toute information, veuillez contacter l’équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Mail : canceropole-paca@univ-amu.fr - Tel : 04 91 32 47 00